

M. de Sartiges, parait-il, a demandé à être relevé de ses fonctions d'ambassadeur à Rome; il nous semble au moins ridicule de désigner pour son successeur M. de Persigny, l'auteur des mesures de dissolution prises contre la société de Saint-Vincent de Paul.

Avant-hier, M. Dupuy de Lôme, directeur des constructions navales, a remis à M. le ministre de la marine les plans définitifs des petits bateaux plats, destinés à opérer sur les côtes dont les bas-fonds sont inabordable pour les vaisseaux ordinaires. On sait que les côtes de la Baltique sont précisément défendues par le peu de profondeur de leurs eaux.

Quelques journaux demandent ironiquement si les souverains d'Europe porteront le deuil de l'empereur d'Abyssinie. On peut répondre: non, par la raison que Théodoros n'avait pas d'ambassadeurs accrédités auprès des cours d'Europe.

Il y a eu hier au Corps législatif une longue séance d'affaires. Je lis dans une correspondance adressée à plusieurs journaux par un employé de l'Agence Havas: « On assure que les députés n'ont pu s'empêcher de pousser un long éclat de rire en voyant M. Bethmont plier sous le poids de son dossier en gravissant la tribune. C'est faux et méchant, car on sait que M. Bethmont relève de maladie et qu'il marche courbé même quand il ne porte pas de dossier. L'employé de M. Havas n'eut pas commis cette petite perfidie s'il s'était agi de M. de Guilloulet, le rempart de la vie privée ou de M. Creuzet, l'aigle du Cantal.

M. B. Audrillard prouve ce matin par un article de deux colonnes qu'il ne prend pas ses fonctions pour une séculaire. Les débutants sont toujours pleins de zèle.

M. Arsène Houssaye va publier bientôt un volumineux roman: *Les grandes Dames*, avec ce sous-titre: *Scènes de la haute vie parisienne*.

M. Jules Amigues vient de lire au théâtre français une comédie en 3 actes: *Maurice de Saxe*.

Vendredi, le tragédien Ligier, reparaitra à l'Odéon dans la représentation au bénéfice de Mlle Agar.

CH. CAHOT.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 29 février 1868.

Présidence de M. J. RENAUX-LEMERRE, adjoint.

Présents: MM. J. Lagache, F. Duthoit, A. Dewarlez, adjoints; G. Lefebvre, P. Cotteau, E. Frasez, L. Watine, L. Voreux, Moteley-Jonville, J. Duburcq, Sioen Pin, Al. Delaoutre, Dubar-Ferrier, H. Ternynck, conseillers.

M. SIOEN donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. A. DELAOUTRE se plaint de l'omission au procès-verbal de ses observations relatives à la publication dans les journaux des procès-verbaux des séances avant leur approbation par le Conseil.

M. RENAUX, au nom de l'Administration, soumet quelques réflexions au sujet de la transaction proposée entre la ville et la compagnie de l'Espierre, et votée dans la séance précédente.

Le Conseil municipal, dit-il, en proposant et acceptant une possibilité de résiliation du traité, donne à ce traité un caractère transitoire, et par le fait, se remet, en cas de résiliation, sous le coup des dispositions prescrites par l'arrêté de Douai; car il est évident que cet arrêté devra suivre son cours, si l'arrangement survenu à la suite de cet arrêté se trouve rompu. Or, les dispositions de l'arrêté de Douai sont tellement désastreuses pour un grand nombre de nos concitoyens, qu'il

faut craindre de voir tourner contre nous, mêmes les réserves que nous désirons prendre à l'égard de la compagnie. La question est grave et je prie le Conseil de vouloir bien délibérer à nouveau sur cette importante affaire.

M. TERNYNCK demande le maintien de la délibération prise par le Conseil; les raisons qui ont fait adopter la délibération subsistant, malgré les considérations qui viennent de nous être présentées, et si plus tard l'Administration se trouve en présence d'inconvénients résultant de ce traité, elle aura à saisir le Conseil de ses nouvelles observations. Il ajoute que les industriels ne tomberaient sous l'arrêt de la cour de Douai que s'ils venaient à prendre de l'eau au canal; mais comme la dénonciation du traité ne saurait avoir lieu que si les industriels trouvaient bénéfice à s'alimenter à une autre source, personne n'aurait plus à craindre les dispositions plus ou moins rigoureuses de l'arrêté.

M. DEWARLEZ répond qu'il ne sera plus temps alors de venir entretenir le Conseil; que le danger est imminent, puisque le jugement de la cour de Douai va devenir exécutoire. Or, ce jugement qu'on ne désire pas faire réviser en cassation, puisqu'il y aurait probablement plus à y perdre qu'à y gagner, condamne, à partir du 1er avril, les industriels à payer à la compagnie de l'Espierre 100 francs par prise d'eau et par jour; c'est pour parler à cette clause si onéreuse que la ville est entrée en arrangement. Si on laisse aux deux parties le droit de résilier le traité, il est à craindre que ce ne soit celle qui y trouvera intérêt qui le dénoncera la première; or, la compagnie de l'Espierre qui, par le seul fait de résiliation, rentrer dans la jouissance de ses droits qui lui ont été conférés par arrêt de la cour, aura plus d'intérêt que nous à en provoquer la dénonciation. En terminant, M. Dewarlez insiste sur l'urgence de la décision et sur le caractère définitif qu'elle doit conserver au traité.

La proposition de l'Administration qui consiste à laisser subsister la convention telle qu'elle a été communiquée dans la séance d'hier, sans aucune adjonction, ni modification, est ensuite mise aux voix et adoptée à la majorité.

M. TERNYNCK déclare s'abstenir ne voulant pas être inconséquent avec son vote de la veille.

Le procès-verbal de la séance du 28 est adopté.

BUDGET DE L'ENTRETIEN DE L'ESPIERRE ET DU TRICHON.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, nous vous soumettons le budget et les dépenses d'entretien du cours d'eau de l'Espierre et du Trichon en 1868. Ce budget fait par MM. les Ingénieurs des Ponts-et-chaussées, et adopté par la commission syndicale, se compose comme suit:

Traitement du cantonnier dragueur.....	950
Travaux et dépense d'ouvriers dragueurs.....	4.225
Indemnité au conducteur des Ponts-et-chaussées.....	300
Frais de bureau.....	25
Frais de contrôle.....	202.80
Dépenses diverses et imprévues.....	697.20
Total.....	6.300

Cette somme est répartie comme les années précédentes, savoir:

70 p. 0/0 à la charge de Roubaix 4.410

30 p. 0/0 de Tourcoing 1.890

Nous vous proposons d'adopter ledit budget. Quant au crédit de 4.410, il est déjà porté au budget communal de 1868.

M. TERNYNCK demande à l'Administration s'il n'a pas été tenu compte dans le sein du syndicat, des observations faites à

ce sujet par le Conseil municipal dans une précédente session.

M. DEWARLEZ, membre de ce syndicat, répond que les observations du Conseil ont été soumises à M. le Préfet et à MM. les Ingénieurs; que, comme toujours, MM. les Ingénieurs ont trouvé leur travail régulier et donné tort à la ville; mais qu'il y a lieu d'espérer que la répartition des dépenses se fera dorénavant d'une façon plus équitable par le fait d'une nouvelle composition du syndicat.

Cette réforme a été réclamée et adoptée à l'unanimité par celui actuellement en fonctions; les maires non-intéressés directement à la question, n'en feraient plus partie et il se composerait désormais d'un conseiller général du canton de Tourcoing, de deux conseillers municipaux de Roubaix et d'un conseiller municipal de Tourcoing. Cette nouvelle composition nous est une garantie certaine de la sauvegarde de nos intérêts.

Ce budget est ensuite mis aux voix et adopté.

CHRONIQUE DU JOUR.

Nous vivons en de singuliers temps! Voici une espèce de jacquerie qui se manifeste sous d'incroyables prétextes et dont le cri de guerre, plus incroyable encore, parait être celui-ci: *Vive l'Empereur!... A bas la tête!*

Depuis deux jours, il est question de troubles sérieux dans l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure.) Des bandes de paysans, égarés par de perfides insinuations, excités par des meneurs, ont promené, dit l'Union, le tapage dans plusieurs communes, maltraitant des prêtres, profanant des églises sous le prétexte de détruire les fleurs de lys sur la pierre et jusque sur les ornements de l'autel.

Les feuilles locales sont encore très sobres de détails sur ces déplorable excès. L'Echo, de la Rochelle, le Charentais, d'Angoulême, et l'Indépendant, de Saintes, n'en disent rien. Les Tablettes, de Rochefort, en parlent en ces termes:

« Les renseignements qui nous sont transmis de Jonzac nous commandent une grande réserve; toutefois, nous croyons pouvoir dire que ces troubles, qui ne remontent pas à trois semaines, mais à une époque récente, n'ont eu, dans le principe, aucune gravité. C'est seulement dimanche 19 avril, alors qu'on croyait l'agitation apaisée, qu'elle a pris un caractère sérieux.

Ainsi, nous apprenons qu'à Cercoux, le presbytère a été envahi par la population, le maire en tête, et le curé entraîné malgré les efforts de la gendarmerie. L'église est devenue le théâtre de scènes tumultueuses, et les emblèmes ont été arrachés par la foule.

« On nous assure enfin qu'à Chevonneaux un rassemblement nombreux a eu lieu autour du presbytère et de l'église, et que, de sein de la foule, se sont élevées des protestations contre la décoration fleurdelisée des vitraux de l'église; mais il n'y aurait pas eu, sur ce point, d'autres désordres. On dit aussi qu'il n'y a eu nulle part effusion de sang. — There. »

Après avoir cité ces renseignements du journal de Rochefort, la Guianne, de Bordeaux ajoute:

« S'il fallait en croire certaines rumeurs qui ont circulé à Bordeaux, les bandes qui se sont à tristement signalées à Cercoux et à Chevonneaux se disposaient à envahir la commune de Lapojade, et c'est pour prévenir leur agression qu'on aurait fait partir une escouade de Libourne. — On dit que les individus affectaient de voir dans les épis de blé, les lys et les autres plantes qui garnissent les vases de fleurs dans les églises, des emblèmes destinés à préparer les esprits au rétablissement de la tête et des anciennes courvées. L'idée est absurde. Mais si absurde qu'elle soit, elle a une origine. Il serait bon de la connaître.

« Ces malfaiteurs, qui font de l'émeute en criant vive l'Empereur et en brisant ou saccageant des vitraux sur lesquels sont représentés des épis ou des fleurs de lys, sont des malfaiteurs comme on en voit rarement. Par le temps de manœuvres, électorales ou non électorales, qui court, il faut ouvrir les yeux et se délier beaucoup. — Henry Ribadiou. »

On annonce qu'une instruction judiciaire est commencée et qu'elle se poursuit activement.

Nous reproduisons sous réserves cet extrait d'une correspondance de l'Indépendance belge:

« On m'apprend de bonne source qu'un nouveau travail politique se prépare à l'imprimerie impériale. Je ne sais de quoi le nouveau manifeste traitera, car on le tient très-secret. Cependant il est bon de ne pas aller trop loin dans ce qu'on attend de lui. Le souvenir des titres de la dynastie napoléonienne doit inspirer de la prudence. Je vais plus loin. Plus le nouveau manifeste sera insignifiant et plus la France pourra s'en féliciter, car si nous examinons certains courants dont l'influence n'est pas encore détruite, nous ne pouvons qu'avoir des appréhensions. Ah! si l'Empereur se rendait bien compte de ce qui se passe dans le cœur de cette nation arrachée à bien des illusions, le manifeste dont on parle annoncerait au pays que le gouvernement est résolu à donner des gages de la sincérité de son amour de la paix, en renonçant à ces armements, qui inquiètent au-dedans comme au-dehors de la France. Mais l'Empereur, sur ce point, est pleinement d'accord avec le maréchal Niel, et l'influence de M. Rouher n'est pas assez puissante pour paralyser les efforts du ministre de la guerre. Il faudra nous résigner à rester armés jusqu'aux dents et à être exposés à tous les entraînements qui sont souvent la suite de ces préparatifs militaires excessifs. »

Le Journal de Paris dement positivement le bruit relatif à une nouvelle avance de cent millions que la maison Rothschild ferait au gouvernement italien, avec hypothèque sur les biens ecclésiastiques.

On mande de Bruxelles qu'un arrêté d'expulsion vient d'être signifié au rédacteur du journal la Cigale.

L'Etoile belge s'élève contre l'interdiction de la vente du journal l'Espidgle dans les gares de chemins de fer.

Ces mesures sont prises en vertu de la loi provisoire de 1865, dont le terme expire dans quelques jours (7 juillet prochain) et pour laquelle le ministre demande une prorogation de trois ans.

On nous écrit de Paris:

« Les journaux à caricatures, à charges, poussent comme des champignons. Ils ne vivent pas longtemps, à la vérité, mais pour un qui succombe, trois se présentent aussitôt pour lui succéder avec l'espérance d'un meilleur succès. Le seul ornement pour les carreaux des kiosques, les devantures des librairies, sont maintenant des dessins grotesques, des figures à faire peur aux petits enfants qui n'ont pas été sages, et il y en a tant et tant que les étrangers, les provinciaux, venus à Paris, se demandent si nous ne sommes pas une population de fous, et prennent les plus étranges idées, je ne dirai pas de nos illustrations contemporaines, mais de tous les gens qui font parler d'eux.

« Il parait cependant que cette mode commence à passer et qu'on ne trouve plus aussi facilement des sujets disposés à se laisser caricaturer, livrer aux sarcasmes, aux quolibets de la foule. Les comédiens eux-mêmes, si désireux d'ordinaire d'attirer l'attention sur leurs personnes, se montrent récalcitrants. Les petits journaux en sont réduits à faire réciproquement les charges de leurs rédacteurs.

mon père, pour l'éclairer par vos conseils? Voyez, vous rendez toute une famille heureuse! Ce pauvre Adolphe vous vénérait comme son bienfaiteur, lui qui a déjà pour vous tant d'amour et de respect!

— Oui, grommela M. Heuvels; pourtant quelqu'un m'a dit qu'il médisait de moi.

— Adolphe? Adolphe dire du mal de vous? s'écria la jeune fille, dont les yeux brillaient d'indignation. Adolphe rend hommage à votre grande expérience, il vous respecte et vous aime. Si le pauvre garçon penche la tête sous le poids d'un chagrin qui le ronge, je suis bien sûre que c'est surtout parce que sa profession a jeté entre vous une certaine froideur.

M. Heuvels semblait lutter contre un secret mécontentement. S'il retint pour Adolphe les paroles sévères qui lui venaient aux lèvres, c'est qu'il cherchait une tournure de phrase qui ne l'accusât pas aux yeux de sa fille, de jalousie et de haine.

Adeline prit ce silence pour une délibération intérieure; elle tenait ses yeux suppliants et pleins d'espoir fixés sur son père.

— Monsieur, le tilbury est devant la porte, cria le domestique en frappant contre le carreau d'une des fenêtres du salon.

M. Heuvels se leva et dit à sa fille, avec une intention manifeste:

— Adeline, vous êtes allée sans doute chez les Valkiers en mon absence?

— Non, mon père; depuis que vous m'avez fait une observation, je ne vais plus voir Françoise sans vous en avoir demandé d'abord la permission.

— Et c'est Adolphe qui vous a engagé à me donner le conseil d'abandonner une

» Pour le moment, leur principale ressource est de donner de nouvelles éditions des charges des pommanges qui leur ont accordé l'autorisation de les rendre ridicules. On accroche à tous les murs des têtes de MM. Thiers, Vissier, Alexandre Dumas, Jules Favre. Le nouvel académicien est représenté, cette semaine, sous quatre ou cinq aspects différents. Grand amateur de ce genre de popularité, M. Victor Hugo a reparu hier, pour la vingtième fois, avec une tête monstrueuse et à cheval sur les tours de Notre-Dame. Il a même renouvelé son autorisation en termes chaleureux que le journal a fait graver au bas de la charge: « C'est avec le plus vif empressement, dit-il, que je vous autorise... »

» Parmi les constructions sans nombre qui furent élevées sur le sol du Champ-de-Mars, pendant l'Exposition de 1867, on remarquait, — section des Etats-Unis, — une charmante habitation en bois, dans laquelle une boulangerie mécanique à fonctionné pendant toute l'année, à la grande satisfaction du public. C'était la que, sous les yeux des amateurs, on fabriquait et l'on distribuait en quantités immenses des *Cakes de Boston*, ces fines et délicates pâtisseries qui, dans le plupart des maisons américaines, sont les accessoires indispensables des desserts, se servent avec le thé, et sont une précieuse ressource pour les voyageurs.

» Les boulangers américains se sont si bien trouvés de l'accueil qui leur a été fait à Paris, qu'ils se sont décidés à s'y fixer. Ils viennent de fonder leur établissement dans un des plus brillants quartiers de Paris, sur le boulevard Malesherbes.

Le procès d'Andrew Johnson est en train de rendre populaire cette énergique figure.

Les anecdotes foisonnent: Le premier métier de Johnson fut le métier de tailleur. Alors qu'il commandait dans la Tennessee, il lui prit fantaisie, un jour, de confectionner un habitement complet à la dernière mode, qu'il envoya à son ami, le gouverneur du Kentucky.

Celui-ci, qui avait été poëtre, fabriqua de ses propres mains des piécettes et une pelle à feu, et les expédia, en manière de remerciement, au gouverneur du Tennessee.

« Que feriez-vous si vous succombiez? lui demandait-on à la veille d'une élection.

« J'ouvrierais, dit-il, un atelier, et je reprendrais les ciseaux.

Il est homme à le faire un de ces matins.

Un jour, il devait parler devant un nombreux auditoire. Le bruit court qu'un danger le menaçait.

A l'heure dite, il monte à la tribune, place un revolver devant lui, et commence ainsi son discours:

« Citoyens, lorsque des hommes libres s'assemblent pour discuter de grands intérêts publics, il convient que tout se passe décemment et en ordre. On m'a informé que l'un des points à résoudre dans cette séance était l'assassinat de celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment. Je vous prierais de décider que ce point soit d'abord vidé. Si donc un homme est venu ici ce soir dans le but indiqué, je ne lui dirai pas qu'il parle, mais qu'il tire. »

Et Johnson, posant la main droite sur son revolver, découvrit sa poitrine et demeura un moment en silence.

Puis il reprend: « Messieurs, il parait que j'ai été mal informé. J'arrive maintenant au sujet qui a provoqué cette réunion. »

Et il continue tranquillement son discours.

C'est un neveu du maréchal Napoléon qui hérite de ses titres et de son immense fortune.

Des dépêches d'Abyssinie portent que les deux fils de Théodoros, faits prison-

comme d'un bienfait s'il vous inspire la résolution de suivre mon conseil. Si vous n'aviez pas tant de malades à visiter et à soigner, vous pourriez vous reposer, mon père; je jouirais plus souvent et plus longtemps de votre présence, et nous pourrions nous amuser ensemble pendant une partie de la journée dans le jardin, avec nos fleurs. Nous irions quelquefois nous promener dans les bois et faire visite à nos amis. Aujourd'hui, vous pouvez à peine disposer d'un instant, et vous craignez toujours qu'on ne vienne vous appeler pour aller plus loin et rester de longues heures dehors.

— C'est ainsi, mon enfant. Mais le moyen de changer tout cela, je croyais que vous l'aviez trouvé.

Adeline, comme si elle prévoyait la difficulté de faire accepter sa proposition, caressa son père, et lui dit de sa voix la plus douce:

— Si vous renonciez aux fonctions de médecin des pauvres, mon père? C'est ce qui vous donne le plus de peine, c'est la partie la plus fatigante de votre état. Personne ne peut vous forcer à continuer de remplir cet emploi.

M. Heuvels regarda sa fille avec un demi-sourire et secoua la tête en signe de dénégation.

— Je vous en conjure, mon père chéri, supplia Adeline, pour votre santé, pour l'amour de moi, ne repoussez pas mon conseil. En outre, vous pourriez laisser à d'autres les maladies ordinaires et les cas sans gravité, et garder les affections dont le traitement est difficile et exige une grande expérience. Voyez donc combien notre vie à nous deux deviendrait plus paisible et plus joyeuse!

— Vous faites là un bien beau calcul, singulière enfant que vous êtes! gronda le docteur. Et qui soignerait alors les malades?

— Croyez-vous, père, qu'Adolphe Valkiers n'accepterait pas cette tâche avec reconnaissance? Pour ce qui est du talent, ce n'est certainement pas cela qui lui manque.

Le nom ne parut pas sonner favorablement aux oreilles de M. Heuvels, car un sourire de mépris se dessina sur ses lèvres et il répondit:

— Je livrerais mes pauvres malades aux mains d'un jeune homme sans expérience? La responsabilité serait trop grande.

— Ecoutez-moi, mon père, continua Adeline avec plus d'énergie, je ferai valoir une autre raison. Nos amis d'en face sont malheureux. Ils souffrent en silence; mais je suis sûre que leur cœur déborde de chagrin. J'ose à peine le dire, mais il me semble que le besoin régnait dans cette maison. Françoise m'en a dit assez pour me le laisser soupçonner. Les braves gens ont tout fait pour permettre à Adolphe de faire ses études; plus que leurs moyens ne le permettaient. Ils ont pensé que le retour d'Adolphe allait les dédommager de leurs nobles sacrifices; et savez-vous ce que le pauvre garçon a gagné depuis trois mois qu'il demeure ici!

— Quelques centaines de francs peut-être?

— Non, mon père; soixante et quinze francs!

La nouvelle du peu de chance d'Adolphe apaisa sans doute le sentiment de dépit que la crainte d'une concurrence redoutable avait fait naître dans le cœur du docteur, car il dit d'un ton dégagé:

— Vous faites son compte comme si vous aviez tenu son livre vous-même, Adeline.

— Françoise me l'a confié, parce que j'avais trouvé son aimable mère tout en pleurs.

— Françoise est bien imprudente. Si cela se savait, elle n'améliorerait certainement pas les affaires d'Adolphe.

— On a foi en son ami, mon père.

— Et vous venez déjà me raconter la chose!

— A vous? Vos plaisantez, mon père. Est-ce que je pourrais douter de la noblesse de votre cœur?

— Non, vous avez raison, mon enfant; mais que voyez-vous que j'y fasse? Fallait-il que la femme Valkiers fit de son fils un médecin? Il y a-t-il pas assez de docteurs qui courent les rues?

Adeline, joignant les mains et reprit, avec une certaine émotion dans la voix:

— Oh! soyez bienfaiteur de cette malheureuse famille. Rappelez-vous que le père d'Adolphe fut votre meilleur ami jusqu'à la fin de sa vie. Assurez le repos de vos vieux jours par un acte de loyale charité.

— Mais comment vous ne voulez assurément pas que je cur donne de l'argent?

— De l'argent, mocher père? s'écria la jeune fille. Oh! non, ce serait les humilier! Cédez à Adolphe votre place de médecin des pauvres; commandez-le à la confiance publique pour tous les cas ordinaires, déchargez-us sur lui de votre surcroît de travail.

— Mais il n'a pas d'expérience, dit M. Heuvels, qui reprit sa mauvaise humeur.

— En effet; mais n'écoutez-vous pas là?

partie de ma nombreuse clientèle?

— Je vois Adolphe très-rarement, mon père. Il est toujours dehors, ou bien il s'enferme pour étudier. Ses yeux seuls, lorsqu'il me voit passer, semblent se plaindre et demander des consolations. Ce conseil ne m'a été inspiré que par mon amour pour vous et par ma pitié pour nos pauvres amis. Je dois vous rappeler, père, que vous m'avez donné depuis dimanche la permission de voir Françoise cette après-midi. Elle le sait, et elle attend certainement avec une joyeuse impatience l'heure de mon arrivée.

— Allez-y, puisque je vous l'ai promis, grommela M. Heuvels en haussant les épaules d'un air à demi-content.

Voyant que son père se disposait à sortir de l'appartement, Adeline lui jeta ses bras autour du cou, et, le regardant bien en face, d'un air suppliant elle balbutia:

— Chère père, puis-je espérer? Y penserez-vous en chemin? Dieu vous bénira.

— Allons, au revoir; à tantôt, répondit-il en rapprochant les lèvres avec une moue peu encourageante; j'y penserai, enfant; mais céder mes malades à un novice sans expérience, ceci est une chose grave.

Adeline vit son père monter dans le tilbury, et la voiture disparaître sur la route.

Elle laissa tomber sa tête sur sa poitrine, ses yeux se remplirent de larmes, et elle soupira:

— Pauvre Adolphe.

— Non, mon père; depuis que vous m'avez fait une observation, je ne vais plus voir Françoise sans vous en avoir demandé d'abord la permission.

— Et c'est Adolphe qui vous a engagé à me donner le conseil d'abandonner une

La suite au prochain numéro